# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH)

**Date d'émission de la fiche: 2018-12-05**

## Rubrique 1. Identification du mélange et de la société

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit :** **BIO-FRESH Réf. 183221/183231** **Code:** 453728

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Description du produit** **Bloc biologique pour urinoirs - parfum pomme**

**Restrictions d'utilisation :** Pour usage professionnel uniquement.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant :**
LABORATOIRES CHOISY LTÉE
390, boul. St-Laurent est
Louiseville, Qué., Canada, J5V 2L7
info@choisy.com
www.choisy.com

**Distributeur :**
PAREDES
1 Rue Georges Besse
69740 GENAS
04 72 47 47 47
contact@paredes.fr - www.paredes.fr

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Laboratoires Choisy Ltée, Canada : 819 228 5564**
**Banque Nationale des Produits et Compositions (BNPC), France : 03 83 22 50 50 (Nancy)/ 01 45 42 59 59 (ORFILA)**

## Rubrique 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit :** Mélange

**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

**Classification :** LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Pictogrammes de danger :**



**Mention d'avertissement :** Attention

**Mentions de danger :** H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

**Généralités :** Non applicable.

**Prévention :** P280 - Porter un équipement de protection des yeux.

**Intervention :** P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Stockage :** Non applicable.

**Élimination :** Non applicable.

**Information additionnelle :** Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Aucun connu.

## Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

**Substance/préparation :** Mélange

| Ingrédients dangereux | Identifiants | % | Classification (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Type |
|---|---|---|---|---|
| - Carbonate de sodium | CE: 207-838-8<br>CAS: 497-19-8<br>Index: 011-005-00-2 | 15 - 30 | Met. Corr. 1, H290<br>Eye Irrit. 2, H319 | [1] |
| - Sel de sodium d'acides gras de suif | CE: 232-491-4<br>CAS: 8052-48-0 | 5 - 10 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE 3, H335 | [1] |
| - Dodécylbenzènesulfonate de sodium | CE: 246-680-4<br>CAS: 25155-30-0 | 5 - 10 | Acute Tox. 4, H302<br>Acute Tox. 4, H312<br>Eye Irrit. 2, H319 | [1] |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

## Rubrique 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.

**Contact avec la peau :** Rincer la peau contaminée à grande eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Inhalation :** Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Ingestion :** Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Yeux :** Douleur ou irritation,larmoiement,rougeur

**Peau :** Aucune donnée spécifique.

**Inhalation :** Aucune donnée spécifique.

**Ingestion :** Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

**Risque lié aux produits de décomposition thermique :** Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre oxyde/oxydes de métal

### 5.3 Conseils aux pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :** Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## *Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :*

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour les équipements de protection personnelle et la section 13 pour l'élimination des déchets.

## *Rubrique 7. Manipulation et stockage*

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

## *Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle*

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle**

| Nom des composants | Valeurs limites d'exposition |
|---|---|
| Aucune valeur de limite d'exposition connue. | |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles de l'exposition :** Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du travailleur aux contaminants en suspension dans l'air.

**Protection individuelle :**

**Yeux :** Porter un équipement de protection des yeux.

**Mains :** Les conditions usuelles d'emploi ne requièrent pas le port de gants de protection. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Respiratoire :** Les conditions usuelles d'emploi ne requièrent pas le port d'équipement de protection respiratoire.

**Autre :** Non applicable.

## *Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques :*

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | | |
|---|---|---|---|
| **pH :** | Non applicable. | **État physique :** | Solide. [Solide en bloc.] |
| **Densité relative :** | Non applicable. | **Odeur :** | Pomme. |
| **Point d'ébullition:** | >100°C | **Couleur :** | Bleu. |
| **Point de fusion/congélation :** | Non disponible. | | |
| **Densité de vapeur :** | >1 [Air = 1] | | |
| **Ionicité (dans l'eau) :** | Non disponible. | | |
| **Propriétés de dispersibilité :** | Non disponible. | | |
| **Solubilité :** | Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. | | |
| **Point d'éclair :** | Vase clos: >93.3°C [Pensky-Martens, closed cup.] [Le produit n'alimente pas la combustion.] | | |

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## *Rubrique 10. Stabilité et réactivité*

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée spécifique.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## *Rubrique 11. Informations toxicologiques*

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Effets aigus potentiels sur la santé**

| | |
|---|---|
| **Contact avec les yeux :** | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| **Contact avec la peau :** | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| **Inhalation :** | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| **Ingestion :** | Aucun effet important ou danger critique connu. |

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

| | |
|---|---|
| **Effets cancérogènes :** | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| **Effets mutagènes :** | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| **Effets tératogènes :** | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| **Effets sur la reproduction :** | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| **Sensibilisant :** | Aucun effet important ou danger critique connu. |

**Données toxicologiques**

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|---|---|---|---|---|
| - Carbonate de sodium | DL50 Voie orale | Rat | 4090 mg/kg | - |
| - Dodécylbenzènesulfonate de sodium | DL50 Voie orale | Rat | 890 mg/kg | - |

**Estimations de la toxicité aiguë du mélange :**

| Voie | Valeur ETA |
|---|---|
| Voie orale | 6930 mg/kg |
| Voie cutanée | 15246 mg/kg |

## *Rubrique 12. Informations écologiques*

### 12.1 Toxicité

**Écotoxicité :** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Écotoxicité en milieu aquatique**

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Exposition |
|---|---|---|---|
| - Carbonate de sodium | Aiguë CL50 265 à 565 mg/l | Daphnie | 96 heures |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Composants organiques (dont les tensioactifs) facilement biodégradables selon tests de l'OCDE de la série 301 (A à F).

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

## *Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination :*

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

## *Rubrique 14. Informations relatives au transport*

| Informations sur la réglementation | 14.1 Numéro ONU | 14.2 Désignation officielle de transport | 14.3 Classe(s) | 14.4 GE* | Étiquette | Autres informations |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Classe ADR/RID | Non réglementé. - | | - | - | - | |
| Classe IMDG | Not regulated. - | | - | - | - | |
| Classe IATA | Not regulated. - | | - | - | - | |

*GE=Groupe d'emballage / Packing Group

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**Polluant marin :** Not a pollutant.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

## *Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation*

### 15.1 Rég./législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Composition selon la législation relative aux détergents :** 5 % ou plus, mais moins de 15 %: agents de surface anioniques.

**Substances parfumantes allergisantes :** Non applicable

**Règlement REACH:** Toutes les substances utilisées dans ce mélange ont été enregistrées ou sont exemptées du règlement.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit est un mélange pour lequel il n'existe pas de données spécifiques concernant les effets sur la santé. Les risques sont évalués en fonction des propriétés physico-chimiques du produit et de sa composition. Les risques réels peuvent être surestimés.

## *Rubrique 16. Autres informations*

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]**

| | |
|---|---|
| Acute Tox. 4, H302 | TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4, H312 | TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 |
| Eye Irrit. 2, H319 | LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 |
| Met. Corr. 1, H290 | SUBSTANCES OU MÉLANGES CORROSIFS POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1 |
| Skin Irrit. 2, H315 | CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 |
| STOT SE 3, H335 | TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 |

**Texte intégral des mentions H abrégées**

| | |
|---|---|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |

**Date d'édition/ Date de révision** 2018-12-05

**Version** 1

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles relatives au produit concerné.

L'information fournie sur cette Fiche de Données de Sécurité a été compilée à partir de notre expérience et des données présentées dans des publications techniques variées. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier la valeur de cette information pour l'adoption des mesures de sécurité requises. Nous nous réservons le droit de réviser les Fiches de Données de Sécurité du produit au fur et à mesure qu'une nouvelle information technique nous est communiquée. L'utilisateur a la responsabilité de contacter la compagnie pour s'assurer que la Fiche de Données de Sécurité est la dernière publiée.